



la Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions  
sur l'environnement et le milieu social

ᑭᑦᑎᑦᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ  
ᑭᑦᑎᑦᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ  
ᑭᑦᑎᑦᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

## COMPTE RENDU

### 324<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

---

**DATE :** Le 12 décembre 2014

**ENDROIT :** Bureau du COMEX  
201, avenue du Président-Kennedy, bureau PK-2840  
Montréal (Québec) H2X 3Y7

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** André Boisclair, président, Québec  
Daniel Berrouard, Québec  
Robert Joly, Québec  
Brian Craik, GNC  
Philip Awashish, GNC

Secrétaire exécutif : Stéphane Cossette

---

**1) DÉBUT DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été modifié pour y ajouter le sujet suivant:

- Documents concernant le caribou forestier

**2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 323<sup>e</sup> RÉUNION**

Quelques modifications ont été apportées au compte rendu (voir le souligné) :

- p.8, point d) : ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, pour information le rapport sur le suivi 2013 des populations de poissons entre le pk 193 et 217 dans le secteur à débit augmenté de la rivière Eastmain;  
ATTENDU QUE, les membres notent la passe migratoire au PK 207 est efficace entre autre pour l'esturgeon jaune;  
ATTENDU QUE, le COMEX a aussi reçu pour information le rapport de suivi 2012-2013 du cisco anadrome sur la rivière Rupert;

Tous les suivis ont été effectués sauf celui de la lettre à envoyer au MERN. Celle-ci sera transmise la semaine prochaine en vue d'obtenir une cartographie numérique de tous les sites miniers passés et actuels sur le territoire de la Baie-James.

**Action : Classer le compte rendu de la 323<sup>e</sup> réunion**

**3) Suivi de la correspondance**

Les correspondances reçues entre le 8 novembre et le 5 décembre 2014 sont présentées à l'Annexe A.

**4) Projet diamantifère Renard**

- a) Demande de modification du CA (troisième partie)
  - *pour discussion*

ATTENDU QUE, le COMEX est toujours en attente de la modélisation pour la qualité de l'air;

ATTENDU QUE, le promoteur désire déposer une autre demande de modification pour l'aménagement du site pour les réservoirs;

ATTENDU QUE, l'ensemble de la documentation pour l'analyse de cette demande de modification au certificat d'autorisation n'a pas été transmis au COMEX.

EN CONSÉQUENCE, les membres conviennent de reporter cet item à la prochaine réunion et d'en poursuivre l'analyse.

**Action : Reporter cet item à l'ordre du jour de la prochaine réunion**

**5) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec**

- Suivi environnemental du cisco anadrome – Rapport d'étude 2012-2013
  - *pour information*

ATTENDU QUE, le rapport d'étude 2012-2013 (3<sup>e</sup> année de suivi) sur le suivi environnemental du cisco anadrome a été porté à l'attention du COMEX pour information et que celui-ci démontre que, de façon générale, depuis 2010, les ciscos ont une distribution plus diffuse dans le milieu.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que les renseignements transmis par le promoteur sont satisfaisants et porteront une attention particulière au suivi 2014-2015 qui sera le dernier suivi du cisco de lac anadrome de la rivière Rupert prévu au programme de suivi environnemental 2007-2023.

- Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans la rivière Rupert – Rapport d'étude 2013
  - *pour information*

ATTENDU QUE, l'aménagement de frayères multispécifiques visait à compenser les pertes d'habitats occasionnées par le projet de dérivation partielle de la rivière Rupert. Le rapport 2013 démontre que l'aménagement de frayères dans la rivière Rupert est une mesure de compensation efficace.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que les renseignements transmis par le promoteur sont satisfaisants et notent qu'une dernière année de suivi des aménagements est prévue en 2015.

ATTENDU QUE, les membres du COMEX ont également pris connaissance du rapport de Suivi des aménagements pour l'omble de fontaine et des chenaux de montaison dans la rivière Rupert – Suivi 2013 – 2<sup>e</sup> année de suivi;

ATTENDU QUE, le rapport démontre que la fraie de l'omble de fontaine se fait uniquement au PK 41 et que pour le chenal de montaison du PK 223, certains secteurs sont encore problématiques, mais les conditions de franchissabilité se sont améliorées. Les travaux correctifs réalisés au PK 223 en 2011 et 2013 semblent permettre le passage du poisson dans le chenal comparativement à ce qui était observé avec l'aménagement initial.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que les renseignements transmis par le promoteur sont satisfaisants et notent qu'une dernière année de suivi des aménagements est prévue en 2015.

ATTENDU QUE, le COMEX a aussi pris connaissance du rapport de Suivi du carbone organique total (COT) dans l'estuaire et la baie de la rivière Rupert. À la lumière des résultats, le promoteur a établi qu'il y a une diminution en COT vers la baie de Rupert en provenance de la rivière Rupert mais que cette réduction est de faible envergure en considérant les apports plus importants provenant des autres rivières majeures qui alimentent la baie de Rupert;

ATTENDU QUE, deux années supplémentaires de suivi sont prévues dans le programme de suivi environnemental, soit en 2015 et en 2017. Toutefois, le promoteur nous informe qu'il pourrait déposer, au cours des prochains mois, une demande de modification de certificat d'autorisation pour cesser ce suivi.

EN CONSÉQUENCE, le COMEX considère que les renseignements transmis par le promoteur sont satisfaisants et attendra de recevoir les informations relatives à cette demande de modification au certificat d'autorisation pour décider des suites à donner à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#2014-1205-01 : d'informer l'Administrateur que le COMEX a pris connaissance de ces quatre rapports de suivi et qu'il n'a pas de commentaire à formuler sur ceux-ci.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

## **6) Projet minier Bachelor**

- Réponses aux questions sur le rapport annuel 2013
  - *pour recommandation*

ATTENDU QUE, qu'un document d'analyse sur les réponses aux questions du rapport annuel 2013 a été transmis aux membres;

ATTENDU QUE, les membres du COMEX sont satisfaits de la plupart des réponses du promoteur aux questions et ils considèrent que le rapport annuel 2013 répond aux exigences;

ATTENDU QUE, les membres, souhaitent toutefois obtenir du promoteur une réponse aux questions/commentaires suivants :

- QCII - 1.** Le COMEX note que la proposition du promoteur afin de consulter le milieu diffère de ce qui était demandé à la condition 12 du certificat d'autorisation du 4 juillet 2012. Le promoteur devra expliquer en quoi les rencontres mentionnées remplissent les objectifs du comité auquel réfère cette condition du certificat d'autorisation. Par ailleurs, le promoteur devra transmettre, pour information, les comptes-rendus des rencontres de ce comité.
- QCII - 2.** Le COMEX recommande que les stations d'échantillonnage des sédiments soient incluses dans les stations utilisées pour l'étude des communautés benthiques et que ces échantillonnages soient coordonnés.
- QCII - 3.** Le promoteur devra expliquer les résultats du suivi de la qualité des eaux souterraines dans le prochain rapport annuel (2014). La Directive 019 (section 2.3.2.4) demande de comparer les résultats du suivi de la qualité d'eaux souterraines entre eux.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#2014-1205-02 : de recommander à l'Administrateur que le promoteur réponde à la QCII-1 et prenne en considération les commentaires dans le document à transmettre lors de la réalisation du rapport annuel 2014.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

## **7) Projet minier BlackRock**

- Demande de modification de certificat d'autorisation (échancier)
  - *pour recommandation*

ATTENDU QUE, le promoteur désire modifier l'échéancier de réalisation des travaux et de mise en exploitation à cause des délais engendrés par la finalisation du plan de financement du projet;

ATTENDU QUE, le promoteur propose aussi des modifications à son certificat d'autorisation afin d'obtenir des délais concordants avec l'échéancier proposé du projet pour remplir les conditions n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 7, 17, 18, 25, 26, 27 et 28.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#20141205-03 : de recommander à l'Administrateur que les délais des conditions n<sup>os</sup> 2, 5, 25 et 26 soient prolongés et de ne pas modifier les conditions n<sup>os</sup> 1, 7, 17, 18, 27 et 28.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

**8) Projet minier Whabouchi**

- a) Audience publique (échéancier)  
• *pour discussion*

ATTENDU QUE, le COMEX a fait part à l'Administrateur de son intention de tenir des audiences publiques dans la semaine du 9 février 2015 concernant le projet minier Whabouchi;

ATTENDU QUE, l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse du projet n'a pas encore été transmis par le promoteur, notamment le résumé en anglais qui sera déposé en janvier 2015;

ATTENDU QUE, le COMEX veut conserver un délai d'au moins 30 jours entre le moment où il jugera que les renseignements transmis son complets et la date où il tiendra ses consultations.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#2014-1205-04 : d'informer l'Administrateur qu'il sera impossible de tenir des audiences publiques lors de la semaine du 9 février 2015 et qu'un nouveau scénario sera présenté lorsque le COMEX aura en main tous les renseignements nécessaires.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

**9) Projet d'exploitation de gisements naturels d'agrégats sur les terres de catégorie II de Waskaganish**

- Étude d'impact  
• *pour discussion*

ATTENDU QUE les renseignements préliminaires de ce projet ont été reçus le 28 octobre dernier et l'analyse se poursuit actuellement.

EN CONSÉQUENCE, les membres conviennent de reporter cet item à la prochaine réunion.

**Action : Reporter cet item à l'ordre du jour de la prochaine réunion**

### **10) Mise à jour de la directive sur la participation publique**

- Commentaires reçus
  - *pour discussion*

Différents intervenants ont été informés de la démarche de consultation qui se termine le 29 janvier 2015. Une rencontre du COMEX sera tenue début février pour discuter des commentaires reçus et procéder à la mise à jour de la procédure de participation publique du COMEX.

### **11) Entente concernant les demandes d'accès à l'information**

- *Pour information*

La Commission d'accès à l'information a donné un avis favorable à l'entente entre le MDDELCC et le COMEX pour les demandes d'accès aux documents que le Comité pourrait recevoir. Le document de l'entente a été transmis aux membres.

### **12) Documents concernant le caribou forestier**

- *Pour information*

Deux documents relatifs au caribou forestier ont récemment été transmis aux membres du COMEX, soit une lettre de M Isaac Voyageur destinée à M<sup>me</sup> Nathalie Camden et un document produit par le *Forest Stewardship Council*.

### **13) Varia**

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Mélanie Chabot a terminé son mandat à titre de secrétaire exécutive du COMEX;

ATTENDU QUE, les membres désirent faire part à M<sup>me</sup> Mélanie Chabot de leur appréciation du travail qu'elle a effectué au cours de la dernière année.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#2014-1205-05 : de remercier M<sup>me</sup> Mélanie Chabot pour sa contribution aux travaux du Comité au cours de l'année 2014 et la félicite pour l'excellence de son travail.*

**Action : Envoyer une lettre de remerciement à M<sup>me</sup> Mélanie Chabot.**

### **14) Date et lieu de la prochaine rencontre**

Les membres conviennent que la prochaine réunion aura lieu jeudi le 15 janvier à 9h00 à Montréal au bureau du COMEX.

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 8 novembre au 5 décembre 2014**

<b>PROJET</b>	<b>DE</b>	<b>À</b>	<b>DOCUMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>ACTION</b>
Projet d'usine de granules de bois à Chapais 3214-23-005	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Transmission d'une étude d'impact	Réception : 5 décembre 2014		
Participation publique	Michel Létourneau	André Boisclair	Transmission du texte pour consultation	Réception : 14 novembre 2014		-
Projet de ligne à 161kV pour BlackRock par Hydro-Québec 3214-09-027	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Transmission d'un avis de suspension du projet	Réception : 12 novembre 2014	-	<i>Pour information</i>
Accès à l'information	Jean-Sébastien Desmeules CAI	André Boisclair COMEX	Commentaires sur le projet d'entente entre le MDDELCC et le COMEX	Réception : 2 décembre 2014		<i>Pour information</i>